

STATUTS

10XRUPT SASU

Dénomination sociale	10XRUPT
Forme	SASU
Capital social	1 000 €
Siège social	11 rue Gustave Nadaud - 69007 Lyon
Société	En cours d'immatriculation
Date d'établissement	19 mai 2026

Article 1 - Forme

Il est constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés par actions simplifiées, notamment les articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts. La société est constituée à capital fixe.

Article 2 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : **10XRUPT**.

Tous les actes et documents émanant de la société destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie des mots « Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle » ou des initiales « SASU », ainsi que le montant du capital social.

Article 3 - Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La création, la gestion, l'optimisation et le suivi de campagnes publicitaires et marketing sur plateformes numériques, notamment Meta/Facebook/Instagram, Google, TikTok, LinkedIn, YouTube et toutes plateformes équivalentes ;
- La conception, production, édition et diffusion de contenus publicitaires, visuels, audiovisuels, rédactionnels et digitaux à vocation commerciale ;
- La conception, mise en place et gestion de tunnels de vente, sites internet, pages de capture, pages de vente, systèmes de suivi client, CRM, automatisations marketing, reporting et dispositifs de conversion ;
- L'analyse de marchés, d'offres, de contenus publicitaires, de pages de vente, de campagnes concurrentes et de dispositifs de conversion ;
- Le conseil en acquisition client, marketing digital, communication, création d'offres, développement commercial et stratégie de croissance ;

- La vente en ligne et à distance de tous produits physiques ou numériques non réglementés, en propre, en marque blanche, en affiliation, en dropshipping, en impression à la demande, en précommande ou via tout autre modèle de distribution licite ;
- La création, gestion, exploitation et optimisation de boutiques de commerce en ligne, notamment sur Shopify, WooCommerce, PrestaShop ou toute plateforme équivalente ;
- L'importation, l'exportation, le sourcing, l'achat, la revente, la distribution, la logistique, le fulfillment et la gestion de la relation client liés aux produits commercialisés ;
- La création, l'édition, l'animation et la monétisation de médias en ligne, newsletters, podcasts, communautés, chaînes de diffusion, contenus digitaux et audiences numériques ;
- La formation, le coaching, l'accompagnement, la création et la vente de contenus pédagogiques dans les domaines du marketing digital, de l'e-commerce, de l'acquisition client, de la publicité en ligne, de la création d'offres et du développement commercial ;
- La souscription, l'acquisition, l'exploitation et la mise à disposition d'outils numériques, logiciels, applications, systèmes SaaS, solutions de gestion, de reporting, de mesure, de création, d'automatisation et d'état des lieux numériques utiles à l'activité de la société ou à ses prestations ;
- La prise de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à l'un des objets précités ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 11 rue Gustave Nadaud - 69007 Lyon. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Président ou de l'associé unique, dans les conditions prévues par la loi.

Article 5 - Durée

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 €), divisé en 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire par l'associé unique lors de la constitution.

Article 7 - Associé fondateur

Les actions composant le capital social sont souscrites par Monsieur Julien MONTMASSON, né le 24 octobre 1988 à Solanea (Brésil), de nationalité française, demeurant 11 rue Gustave Nadaud, 69007 LYON. L'associé fondateur est associé unique de la société au jour de la constitution.

Article 8 - Actions - droits et obligations

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. La propriété d'une action emporte adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'associé unique ou des actionnaires.

Article 9 - Direction - Président

La société est dirigée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non. Le Président représente la société à l'égard des tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des dispositions légales. À la constitution, le Président est Monsieur Julien MONTMASSON, désigné pour une durée indéterminée.

Article 10 - Décisions de l'associé unique ou décisions collectives

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés. En cas de pluralité d'associés, les décisions sont prises selon les conditions de majorité prévues par les présents statuts et la loi.

Article 11 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 2026.

Article 12 - Affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, et augmenté du report bénéficiaire. Il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 % du capital social. Le solde est affecté selon décision de l'associé unique ou des actionnaires.

Article 13 - Dissolution - liquidation

La société est dissoute à l'expiration du terme ou par décision anticipée de l'associé unique ou des actionnaires. La liquidation est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 14 - Contestations

Toutes contestations relatives aux affaires sociales seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du ressort du siège social, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 15 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présents statuts, les parties font élection de domicile au siège social ou à leur domicile personnel.

Fait à Lyon, le 19 mai 2026

Le Président fondateur : Julien MONTMASSON

Lu et approuvé

